

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2020 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

**Présents :** BOUIGUE Sylvie ; GILLAUX Sophie ; LAMOTTE Anne ; LEBOUL FRANCOISE ; MELLET Anne-Marie ; SCIBOR Patricia ; TABORSKI Catherine ; BRETOS Cédric ; DELMAS Eric ; DUTHOIT Dominique ; ESCOBEDO André ; JEANNE Frédéric ; LANNES Daniel ; LEPINE Hervé ; MANGION Christophe ; POMMET Bernard ; ZANATTA Thierry ; LEPINEUX François.

**Pouvoirs :**

Madame AL GAMRA Esmâ donne procuration à Monsieur POMMET Bernard

Monsieur HOUZE Christophe donne procuration à Madame TABORSKI Catherine

**Absents :**

Mesdames AL GAMRA Esmâ ; BAURY Christine ; PERRIER Véronique

Messieurs HOUZE Christophe ; YEFSAH Matthieu

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

**Ouverture de la séance à :** 20H30

**Secrétaire de séance :** Monsieur Hervé LEPINE



**2020-02-02 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal  
du 24 février 2020**

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 24 février 2020.

**REPORTE**

**2020-02-02 ASSEMBLEE : Vote de la session à huis clos**

Afin d'assurer une sécurité sanitaire optimale, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de tenir cette séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De tenir la présente séance du conseil municipal à huis clos

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**2020-01-03 : ASSEMBLEE : Approbation des pouvoirs du maire en période de  
crise sanitaire**

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 oblige le conseil municipal à statuer, dès la première assemblée ayant eu lieu durant la période de crise sanitaire, sur les pouvoirs de délégation du maire.

Le maire dispose de délégation dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, la loi exclue de ce pouvoir de délégation les emprunts. Initialement, des limites sont fixées au pouvoir de délégation, cette disposition permet de supprimer ces limites.

Le législateur a inclus en plus des compétences prévues à l'article L2122-22 du CGCT l'octroi des subventions et la garantie des emprunts.

En soit, à chaque fois que le maire prend des décisions dans le cadre de ce pouvoir, l'ensemble des membres du conseil municipal en seront informés et les actes obligatoirement passés en contrôle de légalité. En pratique, le pouvoir de délégation

s'appliquera à l'avenant portant sur la restauration et le portage de repas dont nous parlerons en fin de conseil municipal dans le cadre des informations diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De maintenir les pouvoirs du maire comme indiqué à l'article premier de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19

Par :

Voix pour :	7
Voix contre :	11
Abstention :	2
Non-participation au vote :	0

## **2020-02-04 RESSOURCES HUMAINES : Création de poste d'ATSEM Principal de 2<sup>e</sup> classe et 1<sup>e</sup> classe**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint en charge du personnel,

Suite à une demande de rupture conventionnelle de la part de l'une des ATSEM présentes, la collectivité, afin d'anticiper toute organisation, souhaite ouvrir deux postes d'ATSEM. Cela permettra, par la suite, de respecter une procédure de publicité et de laisser à la prochaine équipe municipale le choix ou non de réaliser un recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un poste d'ATSEM de 1ere classe à temps non complet de 20/35<sup>e</sup>
- De créer un poste d'ATSEM de 2eme classe à temps non complet de 20/35<sup>e</sup>
- D'actualiser en conséquence le tableau des emplois et des effectifs permanents pour l'année 2020 ;
- Les crédits budgétaires nécessaires aux créations de poste et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune aux articles et chapitres prévus à cet effet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant ;

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## 2020-02-05 RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint en charge du personnel,

Suite aux créations de poste précédemment votées, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

SERVICE	FILIERE		GRADE	CATEGORIE	ECHELLE	NB POSTE	TEMPS COMPLET TC TEMPS NON COMPLET TNC ET QUOTITE
SERVICE ADMINISTRATIF	Administrative		Attaché principal	A	A2	1	1 TC
			Attaché	A	A1	1	1 TC
			Rédacteur	B	B1	1	1 TC
			Adjoint administratif principal 1e classe	C	C3	1	1 TC
			Adjoint administratif principal 2e classe	C	C2	2	2 TC
			Adjoint administratif	C	C1	2	2 TC
SERVICE TECHNIQUE	Technique		Agent de maîtrise	C	C3	1	1 TC
			Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	3	3 TC
			Adjoint technique principal 2e classe	C	C2	2	2 TC
SERVICE DES ECOLES	Maternelle	Médico-Sociale	ATSEM principal 1e classe	C	C3	3	2 TNC 20/35 1 TNC 25/35
			ATSEM principal 2e classe	C	C2	3	1 TNC 28/35 2 TNC 20/35
		Technique	Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	1	
	Elementaire	Technique	Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	2	1 TNC 31/35
			Adjoint technique principal 2e classe	C	C2	3	4 TNC 31/35
			Adjoint technique	C	C1	1	1 TNC 31/35
	Petite enfance	Médico-sociale	Puéricultrice de classe normale	A	A1	1	1 TNC 18/35

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- D'y créer les postes suivants :
  - o Un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelle principale 1<sup>e</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>e</sup>)

- Un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelle principale 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>e</sup>)
- D'adopter le tableau des emplois de la commune suivant au 08 juin 2020

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2020-02-06 RESSOURCES HUMAINES : AFFECTATION DES CREDITS ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RUPTURE CONVENTIONNELLE**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint en charge du personnel,

Suite à une demande de rupture conventionnelle, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou par délégation la Directrice Générale des Services de signer la convention de rupture conventionnelle ainsi que d'affecter les crédits au budget primitif.

Pour information, le montant plancher de la prime de rupture conventionnelle est évaluée à 6 914,26€ et plafond de 20 742,78€.

La collectivité a décidé de s'aligner sur le montant plancher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou par délégation la Directrice Générale des Services à signer tout acte y afférant ;

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**2020-02-07 : FINANCES : SUBVENTION – CONTRAT DE TERRITOIRE –  
 RENOVATION DE LA TOITURE DE L’EGLISE**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

Le conseil départemental a pris la décision de proroger les dates de réception des dossiers contrat de territoire jusqu’à fin septembre afin de relancer l’activité économique locale.

Suite à une détérioration de la toiture de l’église des travaux de rénovation peuvent être entrepris,

La proposition chiffrée ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l’entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
GALLAY	Rénovation couverture et zinguerie de l’église	34 962.65	41 955.18

Le conseil départemental peut subventionner à hauteur de 35% du coût hors taxe de l’opération, voici le plan de financement :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
CD31 CONTRAT DE TERRITOIRE	12 236.93	35%
AUTOFINANCEMENT	22 725.72	65%
	34 962.65	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention, la plus large possible, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant
- D’inscrire les crédits nécessaires au budget primitif pour 2020

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**2020-02-08 : FINANCES : SUBVENTION – CONTRAT DE TERRITOIRE –  
 REPARATION ZINGUERIE DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances.

Suite à une détérioration de la zinguerie de la salle des fêtes, une intervention est nécessaire.

La proposition chiffrée ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
ROOF e2c	Réparation zinguerie – Salle des fêtes	2 166€	2 599,20€

Le conseil départemental peut subventionner cette opération à hauteur de 35%, voici le plan de financement :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
CD31 CONTRAT DE TERRITOIRE	758,1€	35%
AUTOFINANCEMENT	1 407,9€	65%
	2 166€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la grille tarifaire ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**2020-02-09 : FINANCES : VERSEMENT ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Esma Al-Gamra, adjointe en charge des associations,

La commune souhaite accorder une subvention aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION
JSB Cyclo	450€
JSB Basket	1 013€
JSB Football	1 440€
JSB Pétanque	419€
Brax Montagne	1 679€
Tennis	1 213€
Amis randonneur braxéen	501€
Chasse	289€
Judo	799€
Copeaux Occitan	154€
Foyer Rural	4 000€

Par :

Voix pour :	16
Voix contre :	0
Abstention :	3
Non-participation au vote :	1

## 2020-02-10 : FINANCES : SUBVENTION – CONTRAT DE TERRITOIRE – ACHAT D'ORDINATEURS

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances.

Suite à l'essor du télétravail et l'ancienneté de certains postes, la commune a fait établir plusieurs devis auprès de notre prestataire habituel Agoravita.

Ainsi trois devis ont été fait de la manière suivante :

- L'achat d'un ordinateur pour la comptabilité dont l'ordinateur a 10 ans et aujourd'hui inutilisable à hauteur de 1 489€ HT => 1 786,80€TTC
- En prévision du remplacement de l'ordinateur des ressources humaines, un devis a été en comparant un poste fixe et portable :
  - Pour le fixe : 1 489€ HT => 1 786,80€TTC
  - Pour le portable : 1 689€ HT
- En prévision d'achat de deux ordinateurs fixes dans le cadre d'un renouvellement :
  - 2 998€ HT => 3 597,60€ TTC



Le conseil départemental peut subventionner cette opération à hauteur de 20%, voici le plan de financement :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
CD31 CONTRAT DE TERRITOIRE	1 496,4€	20%
AUTOFINANCEMENT	5 985,6€	80%
	7 482€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention, la plus large possible, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif pour 2020

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

### Informations Diverses :

#### - Travaux de l'école

Monsieur le Maire passe la parole à Mesdames Catherine TABORSKI et Anne-Marie MELLET :

Le chantier n'est pas terminé et il est difficile de faire revenir tous les artisans pour lever les réserves restantes. L'architecte a écrit un courrier demandant aux entreprises de lever les réserves pour le 30 juin 2020.

#### - Bilan sur la reprise de l'école

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Frédéric JEANNE :

La situation sanitaire a conduit à la fermeture des écoles le 16 mars 2020.

Les équipes pédagogiques, sous confinement, ont mis en place un enseignement à distance. Le CCAS a fait appel aux Braxéens pour des dons de matériel informatique pour équiper au minima les familles qui en étaient dépourvu ou pas suffisamment équipé pour permettre aux enfants de suivre cet enseignement à distance. Nous avons également imprimé les documents pour les familles dépourvues d'imprimante.

Dans le cadre du déconfinement le gouvernement a décidé de donner la possibilité d'ouvrir les écoles à partir du 11 mai.

Le gouvernement a imposé aux communes un protocole sanitaire très stricte à appliquer pour pouvoir rouvrir nos écoles. Nous aurions pu, par facilité suivre le conseil scientifique et maintenir les deux écoles fermées jusqu'à la prochaine rentrée.

Notre volonté a été de proposer aux familles une réouverture progressive, aidée en cela par un accord de nos enseignants de reprendre le travail sur site, il a fallu trouver les moyens de rouvrir progressivement pour permettre, en petits groupes, aux enfants de retrouver le chemin de l'école.

Il a été demandé de favoriser le retour des niveaux GS en maternelle et CP et CM2 en élémentaire avec des groupes maximum 10 élèves en maternelle et 15 en élémentaire.

Après avoir pris connaissance du protocole sanitaire, en concertation avec l'inspecteur de circonscription, les enseignants, le périscolaire, les parents d'élèves et le personnel des scénarii ont été envisagés en fonction de nos moyens avec la volonté de pouvoir progresser si les conditions nous le permettaient.

Dans le protocole, les collectivités mettent les locaux à disposition de l'éducation Nationale et les moyens pour en assurer la désinfection aussi souvent que nécessaire. Les enseignants organisent le temps scolaire. Il nous revient également le choix d'organiser le périscolaire et la restauration.

**La 1<sup>ère</sup> étape fut l'ouverture des écoles le 12 mai :** pour l'élémentaire 3 salles de classe en journée et à la maternelle 1 salle de classe en journée et une autre en demi-journée + la salle multi activités.

Le périscolaire : de 7h30 à 9h00, le temps de midi et de terminer le soir à 17h30. Dans les salles de classe affectées aux différents groupes.

Restauration : Dans un 1<sup>er</sup> temps nous avons demandé aux familles de fournir les repas en sac isotherme et nous avons ouvert les locaux de la restauration.

**2<sup>ème</sup> étape le 25 mai :** pour l'élémentaire 5 salles de classe en journée et à la maternelle 2 salles de classe en journée.

Le périscolaire : de 7h30 à 9h00, le temps de midi et de terminer le soir à 17h30. Intégration dans les locaux ALAE.

Restauration : commande de repas froid pour l'élémentaire, concernant la maternelle repas toujours fourni par les familles en attendant d'avoir les effectifs pour pouvoir commander auprès du prestataire.

**3<sup>ème</sup> étape le 8 juin** : pour l'élémentaire 6 salles de classe en journée et à la maternelle 3 salles de classe en journée.

Le périscolaire : de 7h30 à 9h00, le temps de midi et de terminer le soir à 17h30. Toujours dans les locaux ALAE.

Restauration : commande de repas froid pour l'élémentaire, concernant la maternelle repas toujours fourni par les familles en attendant d'avoir les effectifs pour pouvoir commander auprès du prestataire. Pour la maternelle les repas seront commandés à partir du lundi 15 juin.

**2S2C** : afin de compléter l'offre éducative de l'éducation Nationale, nous avons passé une convention avec l'éducation Nationale et créer un groupe 2S2C (Santé/sport/culture et civisme).

Capacité de 15 enfants maximum maternels et élémentaires confondus, il permettra aux familles les plus en demande de bénéficier d'une offre d'accueil plus large.

Les horaires d'accueil seront de 9h à 16h ainsi que le mercredi matin de 9h à 12h, avec possibilité d'étendre ses plages horaires par l'ALAE du matin, midi et du soir.

Les différents temps proposés seront encadrés par des animateurs diplômés de l'ALAE.

Ce dispositif sera financé par la commune et gratuit pour les familles.

A partir du 8 juin, environ 105 à 110 enfants seront accueilli à l'école journalièrement.

Voilà en résumé les organisations mises en place pour les écoles, je vous fais grâce de tous les échanges (mails, téléphones et rencontres sur le terrain), les modifications de directives, les contres directives que nous avons eues.

Cela vous montre également que ce n'est pas par des communiqués que nous avons pu réaliser le retour à l'école des enfants mais bien par une présence quotidienne sur le terrain.

Tout ceci n'a été possible qu'avec des équipes enseignantes très motivées pour un retour de leurs élèves, un inspecteur (M. UNAL) très disponible et réactif.

Je tiens ici à remercier tous les personnels des écoles, techniques qui ont très vite compris les difficultés que nous rencontrons pour permettre la réouverture des écoles et qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité et réactivité. Je remercie également Mr Périé et Mérono pour leur présence et leur efficacité.

- **Dispositif mis en place pour assurer la sécurité des Braxéens en vue du second tour des élections municipales**

Le second tour des élections municipales se déroulera, sauf contre-indication du comité scientifique, le 28 juin 2020. Afin d'accueillir les électeurs dans les meilleures conditions nous allons communiquer sur les bons gestes à adopter : venir avec un masque, son style, se munir de gel hydroalcoolique...

Nous avons anticipé cela en ayant un stock suffisant de gel hydroalcoolique qui sera mis à disposition des électeurs. De plus, nous aurons un stock conséquent de masque jetable que nous pourrions fournir si besoin.

Également, une demande a été adressée auprès du préfet de la Haute-Garonne pour déplacer le bureau de vote n°1 à la salle des fêtes.

- **Dispositif mis en place pour assurer la continuité économique des commerçants**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Anne LAMOTTE :

Une extension de terrasse a été permise au Braxéen. Une extension pour La Cantina est aujourd'hui à l'étude.

- **Avenant au marché de la restauration et du portage de repas :**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET :

Le marché de la restauration arrivait à échéance fin août, suite à la crise sanitaire, nous avons décidé de ne pas lancer un nouveau marché afin que les entreprises puissent y répondre dans les meilleures conditions.

Ainsi un avenant a été formulé jusqu'à la fin de l'année afin de lancer un marché durant l'été tout en laissant la possibilité à la nouvelle équipe municipale d'en décider les termes.

Cet avenant porte sur un montant de 40 045,57€ HT. Ce marché étant à bon de commande, la somme représente l'enveloppe allouée jusqu'au 31 décembre 2020 ce qui signifie que cette somme pourra ne pas être engagée dans sa totalité.

La mairie s'est gardée une marge de manœuvre, il est donc possible, au cas échéant, de faire un deuxième avenant si nous venons à dépasser l'enveloppe attribuée.

Cet avenant étant en cours de réalisation, le Maire le signera dans le cadre de ses délégations exceptionnelles.

- **Tirage au sort des jurés d'assises**

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 12 mars 2020, il est demandé aux communes d'effectuer la désignation des jurés d'assises par tirage au sort, à partir de la liste

électorale. Pour la commune de Brax, le nombre de personnes à désigner est de **six**. Ils devront être au moins âgés de 23 ans au 1er janvier de l'année prochaine, les électeurs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998 devront être écartés.

Numéro	Nom, nom d'épouse et prénom	Date de naissance
N°1	BARRERE Nathalie	15/04/1970
N°2	VEIRANO Christophe	18/03/1971
N°3	VILLEFRANQUE Christine	29/09/1960
N°4	LIOT Dominique	28/04/1960
N°5	VISTE Marie-Christine	01/08/1959
N°6	ALVAREZ Sarah	24/05/1976

Sont tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2021, ces personnes seront informées individuellement.

Le conseil municipal est clos à 21 heures et 51 minutes.

Le Maire,



François LEPINEUX